



## PARTICULIERS

### Contribuez à la création d'emplois sur l'Artois

Vos dons vous ouvrent un droit à une réduction d'impôts sur le revenu égale à 66% de leur montant dans la limite de 20% du revenu imposable.

Celle-ci est égale à 75% des versements aux organismes fournissant des aides (soins, repas, logement...) aux personnes défavorisées dans la limite de 526 euros, avec report possible sur les 5 années suivantes en cas de dépassement.



Par exemple :

• 30 € de dons donnent droit à une réduction d'impôts de 19,80 € soit 10,20 € à votre charge.

• 100 € de dons donnent droit à une réduction d'impôts de 66 € soit 34 € à votre charge.

Lorsque le montant des dons dépasse la limite de 20 % du revenu imposable, l'excédent est reporté sur les 5 années suivantes et ouvre droit à la réduction d'impôt dans les mêmes conditions.



## CHEFS D'ENTREPRISE

### Bénéficiez de la réduction des charges et participez à l'économie sociale et solidaire

Les entreprises, acteurs du processus de croissance et de développement économique, sont au centre de l'attention de nombreuses politiques publiques.

Un don pour favoriser votre R.S.E.\*

Ce don peut aider les entreprises à faire évoluer leur culture et leurs pratiques pour contribuer au développement d'une société à visage plus humain :

- les actionnaires portent un intérêt croissant au comportement socialement responsable des entreprises dans lesquelles ils souhaitent investir
- les clients et consommateurs sont de plus en plus attentifs au comportement responsable et aux actions sociales des marques
- les salariés sont davantage soucieux d'être associés aux projets de leur entreprise et rassurés sur son éthique
- les pouvoirs publics et les institutions internationales renforcent la réglementation et encouragent le mécénat (incitation fiscale)

L'ensemble des versements au titre du mécénat permet à l'entreprise de bénéficier d'une réduction d'impôt sur les sociétés de 60 % de leur montant, dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires H.T.

Au-delà de 0,5 %, ou en cas d'exercice déficitaire, un report est possible sur les 5 exercices suivants dans la limite de 0,5 % s'appliquant au total des versements de mécénat.

\*Responsabilité Sociétale des Entreprises

## NOTAIRES • AVOCATS EXPERTS COMPTABLES...

### Faites profiter vos clients de la réduction d'impôts



### Spécialistes de l'Accompagnement Patrimonial des Particuliers et des Entreprises

Faites profiter à vos clients des avantages fiscaux ouverts par un don à :

### HABITAT ET INSERTION

Association Loi 1901 à but non lucratif  
reconnue organisme d'intérêt général,  
habilitée à recevoir les dons  
ouvrant droit à réduction d'impôts.